

INTERPELLATION

Conseil Communal du 24 juin 2015

Mon propos concerne la gestion de la PISCINE.

En effet, j'ai découvert qu'il circulait, à la Tour-de-Peilz, une pétition au sujet de notre piscine. Pourquoi une pétition est-elle nécessaire alors que, jusqu'à ce jour, et depuis de nombreuses années, aucun problème n'a été révélé au sujet de l'occupation des bassins. Que se passe-t-il à ce sujet ? Cette piscine n'est pas grande et restera probablement familiale.

J'ai donc « cliqué » et cela m'a permis de m'informer sur les sites concernant les activités des clubs de natation et les activités des sociétés privées utilisant la piscine de La Tour-de-Peilz.

J'ai découvert à ce sujet un rapport très surprenant du Vevey-Natation qui divulgue, ouvertement, qu'il faut exercer des pressions sur les sociétés privées occupant les piscines, afin d'avoir priorité sur l'utilisation des bassins. La piscine de La Tour-de-Peilz a l'air de tomber dans cette tourmente.

Je vous conseille de constater par vous-même les mots utilisés à ce sujet :

Adresse Internet : www.vevey-natation.ch/N3784/rapport-du-president-2013/2014/

Les pressions annoncées ont l'air d'avancer puisqu'un certain malaise entoure l'occupation de notre piscine.

Je remercie la Municipalité de nous informer à ce sujet. J'espère surtout que les pressions constatées ne feront pas effet sur nos Municipaux.

La piscine est à tous elle a été payée par les impôts des contribuables ; Les élèves de nos écoles en profitent en priorité. Les autres habitants de la commune attendent également des égards.

Les dimensions de notre piscine ne permettent pas d'organiser de grandes compétitions. Alors, restons à notre place et donnons à notre ville un aspect encore convivial.

Anne Marie Arnaud

Le 8 juin 2015